

# Convocation à l'assemblée générale annuelle

de votre Caisse Desjardins des Basques

Le 24 avril 2024 à 19 h 30



Le lien pour assister à l'assemblée virtuelle est disponible à l'adresse suivante :

[www.desjardins.com/caisse-basques](http://www.desjardins.com/caisse-basques)

L'assemblée générale annuelle se tiendra uniquement en mode virtuel. Cette formule implique que les membres présents lors de la diffusion de l'assemblée pourront voter séance tenante sur certains sujets alors que tous les membres seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'assemblée.

## En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2023
- adopter des modifications au *Règlement intérieur de la caisse* (ci-après le « RIC ») et au *Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse* (ci-après le « Règlement intérieur de rotation »)
- poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)



## Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez:

- a) décider de la répartition des excédents annuels (ristournes)
- b) voter pour élire des membres du conseil d'administration

## Modifications au *Règlement intérieur de la Caisse* et au *Règlement intérieur de rotation*

Les membres seront appelés à se prononcer sur l'adoption d'une résolution spéciale visant à :

- a) apporter les modifications suivantes à l'annexe « A » du RIC:
  - Regrouper l'ensemble des 5 postes réservés aux groupes A, B et C au sein d'un nouveau groupe appelé « **A** » ;
  - Regrouper les 4 postes réservés aux groupes D, E et F et l'un des 2 postes réservés au groupe G au sein d'un nouveau groupe appelé « **B** » ;
  - Réduire de 3 à 2 le nombre de postes réservés au groupe H et renommer ce groupe « **C** » ;
  - Augmenter de 1 à 3 les postes du groupe I et renommer ce groupe « **D - Universel** » ;
- b) modifier le Règlement intérieur de rotation pour tenir compte des modifications apportées à l'annexe « A » et faire en sorte qu'il y ait un poste D-Universel ouvert à chaque année ;

Ces modifications entreront en vigueur dès leur adoption, avant la période des élections prévue lors de l'assemblée générale annuelle du 24 avril 2024. Les membres peuvent obtenir une copie du projet de résolution spéciale en s'adressant à la Caisse pendant les heures d'ouverture.



## Élection au conseil d'administration

5 postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse, soit :

- 1 poste pour le groupe A : Saint-Éloi
- 1 poste pour le groupe D : Saint-Jean-de-Dieu
- 1 poste pour le groupe F : Saint-Mathieu-de-Rioux
- 1 poste pour le groupe H : Saint-Cyprien
- 1 poste pour le groupe I : Ouvert à tous les membres de plein de droit de la province de Québec.

Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 7 février 2024 à 15 h 00.

## Personnes candidates à un poste au conseil d'administration

### Si les modifications à l'Annexe « A » du RIC sont rejetés

<b>Groupe A :</b> Saint-Éloi <b>(Élu(e) par acclamation)</b>	<b>Groupe D :</b> Saint-Jean-de-Dieu <b>(comblé via art. 6.17 du RIC)</b>	<b>Groupe F :</b> Saint-Mathieu-de-Rioux <b>(Élu(e) par acclamation)</b>	<b>Groupe H :</b> Saint-Cyprien <b>(comblé via art. 6.17 du RIC)</b>	<b>Groupe I :</b> Ouvert à tous les membres de plein droit de la province de Québec <b>(Votation en différée)</b>
ROUSSEL, Annie	Aucune candidature	PELLETIER, Marie-Ève	Aucune candidature	BÉRUBÉ, Mario
				GAGNON, Sergine
				MALENFANT, Pascale
				ST-MARTIN, Marilou

- Le candidat ayant reçu le plus de votes parmi les 4 candidats admissibles du Groupe I sera déclaré élu.
- Les deux candidats ayant reçu le plus de votes parmi les candidats défaits du Groupe I seront déclarés élus pour combler respectivement les postes au Groupe D et au Groupe H.

### Si les modifications à l'Annexe « A » du RIC sont adoptées

<b>Groupe A :</b> Ville de Trois-Pistoles, municipalités de Notre-Dame-des-Neiges et Saint-Simon-de-Rimouski et de la paroisse de Saint-Éloi <b>(Élu(e) par acclamation, le 2<sup>e</sup> poste comblé via art. 6.17 RIC)</b>	<b>Groupe B :</b> Municipalités de Saint-Jean-de-Dieu, Saint-Clément, Saint-Mathieu, Saint-Médard, Saint-Guy et Sainte-Rita et de la paroisse de Sainte-Françoise <b>(Élu(e) par acclamation, le 2<sup>e</sup> poste comblé via art. 6.17 RIC)</b>	<b>Groupe D - Universel:</b> Ouvert à tous les membres de plein droit de la province de Québec <b>(Votation en différée)</b>
ROUSSEL, Annie	PELLETIER, Marie-Ève	BÉRUBÉ, Mario
		GAGNON, Sergine
		MALENFANT, Pascale
		ST-MARTIN, Marilou

- Le candidat ayant reçu le plus de votes parmi les 4 candidats admissibles du Groupe D sera déclaré élu.
- Les deux candidats ayant reçu le plus de votes parmi les candidats défaits du Groupe D seront déclarés élus pour combler respectivement les postes non comblés au Groupe A et au Groupe B.

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant: [www.desjardins.com/caisse-basques](http://www.desjardins.com/caisse-basques) ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2023 ainsi que le rapport annuel 2023.

**Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.**

Signé le 27 février 2024

Marie-Josée Bérubé, secrétaire